



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mars 2016, à 20h au Café du Jura

Présidente Mme Isabelle Teufel  
Procès-verbal M. Cécile Amey

Présentes : 38 personnes, selon listes de présence

Excusées : 8 personnes, selon liste

Nomination des scrutateurs : Mme Betty Roubaty, M. Maurice Senn et M. André Losey

La présidente, Mme Isabelle Teufel, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents ainsi qu'à M. Thierry Steiert, conseiller communal, M. Grisanti des TPF, Mme Séverine Emery du Pedibus, Mme Valérie Koller et M. Pierre-Alain Stolarski de l'association Gambach Guintzet, Mme Valérie Rück et M. Marc Baeriswyl de l'association de Pérolles, M. Christophe Chassot de l'association de Beaumont ainsi qu'aux représentants de la presse.

### 1. **PV de l'AG du 25 mars 2014** :

Le procès-verbal est accepté avec une correction : page 3 point 9 suppression de la question de la présidente: « ~~Question de Mme Isabelle Teufel à M. G Du : Voulez-vous plus d'autorisations de stationnement dans le quartier ? G Du répond que les pétitionnaires désirent des durées de stationnement plus courtes pour que les pendulaires ne puissent pas y stationner.~~ »

### 2. **Rapport de la Présidente** :

La présidente informe l'assemblée des dossiers traités par le comité :  
Le premier est la réponse du TC du 9 novembre 2015.

#### **Au recours mesures d'accompagnement liées au projet Poya :**

L'opposition à la suppression des 60 places de parc étant mal fondée est rejeté. Le juge a pris pour base l'étude du rapport Metron relevant expressément le besoin de remettre en question les places de stationnement existante sur l'axe Général-Guisan – route Ste-Thérèse et confirme que les mesures de modération supplémentaires prévues s'avèrent nécessaires et aptes à réaliser le plafonnement des charges de trafic prévu tout en restreignant le moins possible la circulation.

L'opposition au stop à l'avenue Grange-Paccot est aussi rejeté. La priorité de droite est une mesure dissuasive qui tend à ralentir les vitesses et à dissuader une partie au moins du trafic de transit d'emprunter cet axe.

A la fin du mois de novembre, le service de la mobilité a convoqué le comité pour une présentation des mesures complémentaires liées à l'ouverture de la Poya.

Le comité a pris acte de ces mesures complémentaires. Il a décidé de ne faire aucun recours. Un communiqué de presse a été rédigé pour la presse locale mais n'a malheureusement pas paru. Il relevait les aspects négatifs et les positifs.

#### Aspects négatifs :

1. L'Association regrette la suppression des 60 places de parc jouxtant l'avenue Général-Guisan et pénalisant une fois de plus les habitants du quartier.
2. Deux rétrécissements de la chaussée devenant maintenant nécessaires suite à cette suppression de places côté montant. Ces rétrécissements sont coûteux et à charge des contribuables de la Ville de Fribourg.

#### Aspects positifs :

1. L'Association soutient la réalisation des bandes cyclables sur ces axes routiers tels que l'avenue Général-Guisan et la route Ste-Thérèse

2. Elle soutient également la pose de feux de circulation à la hauteur du passage piéton menant aux écoles primaire et secondaire du Jura.
3. Elle défend le principe de la pose d'une borne rétractable sur la route Ste-Agnès mais avec un horaire uniquement limité aux heures de pointe,
4. Elle salue aussi la pose d'un revêtement antiphonique sur la route du Jura et l'avenue de Rome.

**Route du Jura** : voie de bus : la réalisation d'un couloir bus entre le carrefour Ste-Thérèse et le carrefour Vuille est en suspens pour 2 raisons : Premièrement, il en ressort que l'alignement prévu par le PAD, à savoir en retrait par rapport à l'alignement actuel, n'est pas respecté à cet endroit. En conséquence, le trottoir est plus étroit à cet endroit. Deuxièmement, la route du Jura fait l'objet d'une requalification urbanistique dans le cadre des mesures de l'Agglomération.

**Remplacement des places de parage** du parc contigu aux citernes du gaz. Ce sont des questions vitales pour les commerces du quartier.

*Réponse de la ville : l'ensemble des besoins en stationnement, les visiteurs liés aux habitations, aux commerces, aux bureaux et aux autres activités présentes sur le site, comme le fitness, sera couvert par 63 places réservées à cet effet. La mise en fonction de ces places est actuellement prévue pour le premier trimestre de 2016.*

La présidente remarque que depuis la nouvelle politique de parage de la ville, les places de parc dans les quartiers sont désertées. Il y a un déplacement des voitures vers les parkings privés du centre ville.

**Une demande d'étude pour mettre en zone 30Km/h au chemin de Bonlieu** a été demandée à la ville : pour cette dernière la priorité n'est pas là pour l'instant. Son attention se portera surtout, ces prochains mois, sur les mesures complémentaires.

**Le comité approuve le maintien de l'électrification des bus TPF.** Pierre-Alain Perritaz, membre du comité, déposera une résolution, lors de la séance du Conseil général, demandant de s'engager pour maintenir et développer les TPF à propulsion électrique sur le territoire de la Ville et de l'Agglo.

Durant cette année, le comité a étudié une illumination du cèdre à la route Ste-Thérèse. Le budget s'élevant à 16'000.-, le comité a renoncé à poursuivre l'idée de cette réalisation. Par contre, il proposera une dépense relative à l'illumination du sapin au point « Budget 2016 ».

En ce qui concerne les activités de l'Association pour les membres, il y a eu les 2 apéritifs traditionnels, toujours aussi bien fréquentés. La sortie de septembre a réuni une cinquantaine de membres au Galetas des pompiers dans le quartier de la Neuveville. La visite fut très intéressante et s'est terminée devant un bon repas.

Les enfants de l'école du Jura ont reçu le biscôme de la Saint-Nicolas et ont pu jouer une partie de minigolf.

La présidente termine en remerciant les membres du comité de leur dévouement et de leur collaboration dans l'organisation des activités de l'Association.

### **3. Comptes 2015 : rapport du caissier :**

M. Laurent Praz présente les comptes 2015 qui se soldent par une perte de Fr. 235.95. Des recettes de 8'535.55 pour des dépenses de fr 8'771.50. Le capital au 31.12.2015 s'élève à fr 32'551.-. Une remarque est faite au sujet des dons qui devraient plutôt être comptabilisés dans la rubrique « Actions spéciales ».

### **4. Rapport des vérificateurs des comptes :**

Du rapport des vérificateurs lu par Mme Betty Roubaty, il ressort que les comptes et le bilan présentés sont conformes aux écritures et aux livres comptables.

Les comptes sont approuvés par l'AG par acclamation, décharge est donnée au caissier et au comité.

### **5. Nomination des vérificateurs des comptes et d'un suppléant :**

Mme Betty Roubaty devient 1<sup>er</sup> vérificatrice assistée de M. Gilbert Dévaud.

Nomination d'un suppléant : M. Philipp Solf est nommé par acclamation.

## 6. **Démissions et élection au comité JTM**

La présidente a le regret d'annoncer le départ de Mme Cécile Amey. Le comité la remercie sincèrement du travail accompli en son sein et de son dévouement. Il regrette de la voir partir.

Le comité se représente au complet soit Henri Cuennet, Jean Martignoni, Antonio Altobelli, Laurent Praz, Françoise Reichlen, Isabelle Teufel. Il est réélu par acclamation par l'AG.

## 7. **Activités 2016**

Manifestation été 2016 : apéritif le 4 juin 2016

Sortie des aînés 2016 : 15 septembre 2016

Apéritif de Noël 2016 : 17 décembre 2016

Minigolf et fête de Saint-Nicolas pour les enfants de l'école du Jura.

La présidente donne la parole à Mme Séverine Emery pour une présentation de l'association PEDIBUS : intégrant la marche comme moyen de déplacement. Les buts principaux sont la sécurité, en diminuant le nombre de voitures de parents qui accompagnent leurs enfants à l'école, combattre le surpoids, acquérir l'autonomie. Pedibus fournit le matériel, organise la coordination, assure la visibilité.

## 8. **Budget 2016**

Le budget 2016 qui fait ressortir un déficit de Fr. 4'500.- est accepté à une majorité évidente à main levée par l'AG, avec une dépense spéciale de fr 2'000.- pour de nouvelles lumières pour le sapin de Noël.

## 9. **Salutations du Conseil communal :**

M. Thierry Steiert, conseiller communal, remercie la présidente et son comité de l'invitation à cette AG. Il informe l'assemblée des mesures complémentaires prévues sur l'avenue Général-Guisan afin de limiter le trafic. Recours contre les mesures complémentaires, sauf à la mesure no 2 : le feu sur l'avenue Général-Guisan et le nouveau passage piéton :

1<sup>ère</sup> opposition du quartier de l'Auge qui réclame des mesures complémentaires dans leur quartier. 2<sup>ème</sup> opposition par des habitants du Ch. des Grottes à la borne prévue au Ch. St-Agnès.

Travaux prévus dans le quartier : Route du Jura, avenue de Rome : pose du tapis phono-absorbant, changement des conduites - Rte des Bonnesfontaines : fraisage – Ch. Sainte-Agnès – Ch. des Roches - Avenue Montenach.

DOSF : les travaux se terminent entre fin juin et fin octobre (extérieur aménagement fin 2016).

Questions :

Q : Mme Fr : signale que les Services Industriels n'ont toujours pas donné de réponse au sujet des travaux du réseau d'eau dans sa maison.

R : M. Thierry Steiert prend note de sa demande.

Q : G Du demande quand débiteront les travaux de surélévation du passage piétons pour les élèves.

R : M. Steiert ne peut donner un agenda précis des travaux et de leur planification.

Q : M Se demande ce qui va se passer si le nombre des véhicules ne diminue pas à l'Av. Général-Guisan. (Le délai n'étant pas respecté pour le maintien du même taux de trafic)

R : M. Steiert répond que le Pdpt se terminant en octobre 2016, les augmentations de trafic ne seront plus en lien avec l'ouverture du pont de la Poya et il faudra tenir compte de l'augmentation démographique.

Q : C Sc demande combien de véhicules passeront dans le futur.

G Du souligne qu'il ne faudrait pas pénaliser les habitants mais plutôt limiter l'entrée en ville des véhicules.

R : M. Steier comprend bien qu'il faut rendre plus attractif les transports publics, favoriser les P+Rail.

Q : G Du demande s'il y a eu un problème technique lors du comptage des véhicules, car il ressort, dans la vidéo du même jour et aux mêmes heures, une différence de + 109 véhicules ?

R : M. Steiert suggère de s'adresser aux ingénieurs de la ville pour ces questions techniques.

#### 10. **Salutations des TPF :**

M. Grisanti transmet les salutations de la Direction des TPF. Il informe l'assemblée que le nouveau dépôt de bus à Givisiez sera opérationnel en décembre 2018. La ligne 3 sera prolongée jusqu'à Givisiez, nouveau terminus au dépôt.

Les nouvelles technologies de recharge pour les bus électrique sont intéressantes mais trop jeunes. Les bus bi-mode sont plus onéreux, ayant 2 moteurs, il y a plus de pannes. C'est pourquoi les TPF pensent opter pour une nouvelle flotte de bus diesel. En ce qui concerne les bouchons aux heures de pointe et, *suite à une remarque prévoyant 2 lignes pour les bus et 1 pour les voitures avec circulation alternée*, il reconnaît que la mobilité est un sujet complexe qui nécessite toujours des adaptations et qu'il n'y a pas de solution miracle. Il faut au minimum 5 ans pour analyser les effets du changement.

*CSh : fait remarquer que le panneau de l'arrêt Ste-Thérèse est mis dans le mauvais sens.* M. Grisanti en prend note et avisera pour rectification.

*GDé : relève que pour habituer les habitants à changer leurs habitudes de mobilité, il faut que les TPF desservent tout de suite les nouveaux quartiers (p. ex. Torry-Est).*

*GDu : constate que les horaires sont faits pour desservir la gare, il ne comprend pas pourquoi les bus 3 et 5 ont presque le même horaire.*

*MSe : remercie les TPF de leurs services des services rendus, compte tenu de tous les travaux et embouteillages qu'il y a en ville.*

#### 11. **Divers**

Une proposition de mettre le pv de l'AG sur le site internet est faite. La présidente a renoncé à cette procédure car le nom des membres étant inscrit dans le pv il faut pouvoir garder une certaine protection.

Suite à une demande de recevoir le pv le plus vite possible, l'AG décide qu'il devra au moins être rédigé et mis à la disposition des membres lors de l'envoi de la convocation de l'ordre du jour.

*GDu émet le vœu que les habitants de nos quartiers soutiennent nos commerces.*

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt l'AG en remerciant tous les membres présents et les invités de leur participation.

31 janvier 2017

Pour le procès-verbal : Cécile Amey.